

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Objet n° 1 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019, SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE.
 Délibération n° DE_2020_025

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	CA 2019	LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS
Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés Procurator : 1 Votes Contre 0 Pour 9 Abstentions 0	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	Nb de membres en exercice Nb de membres présents Nb de suffrages exprimés Procurator : 1 Votes Contre 0 Pour 10 Abstentions 0
Date de convocation : 02/03/2020 Séance : 06/03/2020		

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019

Mairie - Claude PAPON

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de M. Daniel GAYDIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	22 804.44	75 578.71	0.00	75 578.71	22 804.44
Opérations de l'exercice	272 633.42	363 539.02	234 783.08	146 588.90	507 416.50	510 127.92
TOTAUX	272 633.42	386 343.46	310 361.79	146 588.90	582 995.21	532 932.36
Résultat de clôture	0.00	113 710.04	163 772.89	0.00	50 062.85	0.00
Restes à réaliser						
					30 205.00	
					19 857.85	
					Besoin / excédent de financement Total	
					94 597.00	

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

2. Constate les identifiés de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

113 710.04 au compte 1068 (recette d'investissement)

0.00 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : **GUY IGNATIOUK a donné procuration à M. Marie-Claude PAPON**

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachele, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL-Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

(Signatures manuscrites)

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'issoire le

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

A Saint-Gènes-Champespe, le



Pour expédition conforme

Objet n° 2 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019, SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS EAU.

Délibération n° DE_2020_026

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		CA 2019		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	8	Date de convocation : 02/03/2020		Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	9	Séance : 06/03/2020		Nb de suffrages exprimés	10
Procurator : A				Procurator : A	
Votes Contre 0	Pour 9			Votes Contre 0	Pour 10
Abstentions 0				Abstentions 0	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mme Marie-Claude PAPON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Daniel GAYDIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	85 733.10	0.00	11 373.37	0.00	97 106.47
Opérations de l'exercice	59 237.58	54 884.41	19 199.74	100 992.16	78 437.32	155 876.57
TOTAUX	59 237.58	140 617.51	19 199.74	112 365.53	78 437.32	252 983.04
Résultat de clôture	0.00	81 379.93	0.00	93 165.79	0.00	174 545.72
		Restes à réaliser		31 300.00		
		Besoin / excédent de financement Total		143 245.72		
		Pour mémoire : Virement à la section d'investissement		29 936.00		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
81 379.93	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : M. Guy IGNATIOUK a donné procuration à Mme Marie-Claude PAPON
 BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,
 MOREL-Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

(Signatures manuscrites)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Pour expédition conforme,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le
 A Saint-Genès-Champagne, le

Objet n° 3 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019, SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS ASSAINISSEMENT.

Délibération n° DE_2020_027

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	8	Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	9	Nb de suffrages exprimés	10
Procurator : 1		Procurator : 1	
Votes Contre 0	Pour 9	Votes Contre 0	Pour 10
Abstentions 0		Abstentions 0	

SERVICE ASSAINISSEMENT DE SAINT GENES CHAMPESPE

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 02/03/2020

Séance : 06/03/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) *Mme Marie-Claude PAPON* de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Daniel GAYDIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	6 121.42	6 577.65	0.00	6 577.65	6 121.42
Opérations de l'exercice	9 238.14	10 052.31	4 828.09	15 307.89	14 066.23	25 360.20
TOTAUX	9 238.14	16 173.73	11 405.74	15 307.89	20 643.88	31 481.62
Résultat de clôture	0.00	6 935.59	0.00	3 902.15	0.00	10 837.74
Restes à réaliser					2 000.00	
Besoin / excédent de financement Total						8 837.74
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
6 935.59	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : *M. GUY IGNATIOW a donné pouvoir à Mme Marie-Claude PAPON*
 BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOW Guy, JULLIARD Bruno,
 MOREL-Amard, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

(Signatures)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le
 A Saint-Genès-Champespe, le

Pour expédition conforme,



Objet n° 4 : DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019, SUR LE COMPTE DE GESTION 2019 ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT.

Délibération n° DE_2020_028

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		CA 2019		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	11	DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Nb de membres en exercice	11
Nb de membres présents	8	Date de convocation : 02/03/2020		Nb de membres présents	9
Nb de suffrages exprimés	9	Séance : 06/03/2020		Nb de suffrages exprimés	10
Votes Pour	9			Proclamation : 1	
Contre	0			Votes Contre	0
Abstentions	0			Pour	10
				Abstentions	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mme Marie-Claude PAPON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Daniel GAYDIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés	0.00	9 672.88	0.00	49 552.00	0.00	59 224.88
Opérations de l'exercice	7 361.02	10 241.02	7 361.02	0.00	14 722.04	10 241.02
TOTAUX	7 361.02	19 913.90	7 361.02	49 552.00	14 722.04	69 465.90
Résultat de clôture	0.00	12 552.88	0.00	42 190.98	0.00	54 743.86
Restes à réaliser						
					Besoin / excédent de financement Total	54 743.86
					Pour mémoire : Virement à la section d'investissement	0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
12 552.88	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : M. Guy IGNATIOUK a donné procuration à Mme Marie-Claude PAPON,
BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JULLIARD Bruno,
~~MOREL-Armand~~, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

(Signatures manuscrites)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable.



Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le

A Saint-Genès-Champespe, le

Saint-Genès-Champespe, le 9 mars 2020.
Le Maire,
Daniel GAYDIER,